

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Procès-Verbal du conseil municipal du 02 09 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 02 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Valéry MARTIN, 2eme adjoint au Maire.

**Date de la convocation : 26 08 2025**

**Présents :** BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel

**Absent :** Jean-Louis JOSLIN (a suivi les débats en visio sans prendre la parole, ni part au vote)

**Secrétaire :** MORIN Matthias

#### **Début du conseil municipal à 19h00**

- **Ordre du jour**

Le 2eme adjoint demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant un devis pour la pose de vitraux dans l'église.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Adoption du compte rendu du dernier CM du 23 06 2025**

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance**

Le 2eme Adjoint propose MORIN Matthias comme secrétaire de séance, le Conseil approuve.

- **Ratio avancement de grade**

Après avis favorable du CST, Le 2eme Adjoint propose de définir le ratio d'avancement de grade pour le personnel titulaire selon les grilles suivantes :

- 100 % pour l'agent technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant à un agent de la commune
- 100 % pour l'agent de maîtrise principal correspondant à un agent de la commune

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **SDEC modification statutaire**

Le 2eme Adjoint présente le projet du SDEC d'étendre ses domaines d'intervention avec la réalisation d'étude des extensions des réseaux électriques, eau potable, eaux usées .... Il demande au conseil municipal de se prononcer et d'autoriser le SDEC à prendre ces nouvelles compétence PCRS.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Demande exceptionnelle de reprise de l'investissement vers le fonctionnement dans le budget annexe assainissement**

Le 2eme Adjoint fait un point sur le coût des travaux pour le curage de la lagune de Farges (études, pompage, transport, épandage, vidange des eaux de surface, reprise de rives) estimés à 28.476 €. Ces travaux sont considérés comme du fonctionnement par le CGCL (code général des collectivités locales) or le total à payer est supérieur aux crédits de fonctionnement disponibles dans le budget annexe Assainissement 2025. Compte tenu des crédits en section d'investissement, le 2eme Adjoint demande au conseil l'autorisation d'écrire et de déposer une demande de dérogation motivée en préfecture afin d'autoriser le transfert d'une partie des crédits d'investissement vers le fonctionnement pour la réalisation des travaux sus cités.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Recensement 2026 : choix agents recenseurs et rémunération**

Le 2eme Adjoint rappelle que la population de la commune sera recensée en janvier/février 2026 et qu'il faut recruter deux agents recenseurs. Ces deux agents devront suivre deux demi-journées de formation à distance. Le 2eme Adjoint propose de fixer l'indemnité à 600 € brut par agent avec une prise en charge de 66% par l'état.

Vote : POUR : 8                      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0                      Adopté

- **Devis vitraux**

Le 2eme Adjoint présente le projet de création de 3 vitraux (1 central et 2 latéraux) pour l'église par un maître verrier de Vallière. S'agissant d'une création, il n'y a pas de possibilité d'aides financières par la fondation du patrimoine et du Département. Compte tenu du devis total, le 2eme Adjoint propose au conseil de statuer sur la création, la protection et la pose du vitrail central pour un montant de 4702 € HT.

Vote : POUR : 8                      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0                      Adopté

**Questions diverses**

Le 2eme Adjoint informe le conseil municipal que, lors de la dernière commission voirie de la communauté de commune Creuse Grand Sud, a été évoquée le transfert des tronçons des routes inter communales vers les communes traversées compte tenu des difficultés financières de CGS à supporter et exercer cette compétence voirie. Le projet est au stade de la réflexion avec 2 orientations possibles :

- Révision du linéaire et redéfinition des critères du transfert
- Transfert total de la compétence

Le conseil municipal demande plus d'éléments factuels pour aider à la décision.

Le 2eme Adjoint évoque les désagréments pour les riverains du délabrement des maisons Fougerol et Gabiache ainsi que les démarches entreprises auprès des propriétaires pour en sécuriser les abords.

**Fin du conseil à 20h30**

**Valery MARTIN, 2eme Adjoint au Maire**

**Matthias MORIN, Secrétaire de séance**